



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La réforme de l'assurance chômage suspendue

Le Conseil d'État vient d'annoncer sa décision suite à l'audience en référé suspension du 10 juin : la réforme de l'assurance chômage que le gouvernement voulait mettre en œuvre au 1^{er} juillet est suspendue en attendant un jugement au fond pour annulation.

C'est un camouflet pour le gouvernement et pour Emmanuel Macron qui n'ont eu de cesse de saccager les droits des chômeurs, traités de fainéants et de tricheurs à chaque occasion et poursuivis de leur vindicte malgré la crise.

Le jugement courageux fait apparaître au grand jour la supercherie : la réforme a pour but de faire de violentes économies sur le dos des travailleuses et travailleurs précaires, tout en rendant encore plus malléable et disponible une main-d'œuvre, très jeune, servant d'armée de réserve au patronat.

La juge a estimé que les éléments complémentaires fournis par le gouvernement pour retarder l'échéance de quelques jours n'ont apporté aucun éclairage.

La ministre du Travail a continué de mentir d'un bout à l'autre en prétendant que cette réforme avait pour but « d'aider les travailleurs précaires » : leur couper les vivres allait leur permettre, soi-disant, de faire pression sur les employeurs pour leur proposer des CDI. Cette aberration n'a pas trompé le Conseil d'État, alors que toutes les études montrent que les salariés n'ont pas le choix de leur contrat, précaire ou non.

La juge retient le caractère urgent qui nécessite une suspension pour ne pas appliquer au 1^{er} juillet la baisse drastique des droits (à travers le changement de calcul du salaire journalier de référence, véritable dévoiement de celui-ci).

Elle relève les profondes ruptures d'égalité que nous avons mises en lumière, notamment grâce aux travaux de Mathieu Gregoire et de l'Unédic. La censure du changement de calcul, si elle est confirmée à l'audience jugeant sur le fond, signifie que le gouvernement a tout faux et n'a même pas été capable de concevoir un instrument correspondant à ses discours.

La CGT se félicite de l'unité syndicale très large et de la convergence très grande avec de nombreuses associations et collectifs qui combattent cette réforme.

Après cette première victoire, la mobilisation doit continuer, non seulement pour empêcher définitivement l'application de la réforme de l'assurance chômage mais également pour imposer l'ouverture de droits pour tous les chômeurs et précaires et à terme une autre protection sociale. La CGT propose de construire une sécurité sociale professionnelle, pour ouvrir à toutes et tous des droits attachés à la personne, garantis collectivement dans un nouveau statut du travail salarié.

Montreuil, le 22 juin 2021